

C.C.A.S. DE SOLLIÈS-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

OBJET :

Budget Primitif 2025

N° 4 / 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 3 avril à 18h00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 19/03/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame RUSSEL Delphine, Madame COURAND Annie, Madame HUGON Evelyne.

Absent(s) excusé(s) : Madame ADROVER Isabelle.

Absentes : Madame GUILLAUME-JAUVAT Martine.

Mme FOUASSE Bénédicte, Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires donne lecture aux membres du CCAS du budget primitif 2025.

Après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte le budget primitif 2025 qui est équilibré en section de fonctionnement à 16 977.13 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire,
Compte tenu :

- de la transmission en Préfecture, le - 8 AVR. 2025

- de la publication, le

- 9 AVR. 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2025

Présenté par Le Le Président (1),

A Solliès-Ville, le 03/04/2025



[Handwritten signature]



Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Solliès-Ville, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

ADROVER Isabelle	<i>excusée</i>
COURAND Annie	<i>[Signature]</i>
FOUASSE Bénédicte	<i>[Signature]</i>
FRANCESCHI Alain	<i>[Signature]</i>
GUILLAUME JAUVAT Martine	<i>absente</i>
HUGON Evelyne	<i>[Signature]</i>
RUSSEL Delphine	<i>[Signature]</i>
VIVES Marie-Christine	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Solliès-Ville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.